

Votre location vacances en toute tranquillité !

Assurance vacances

- **Annulation de séjour** (*maladie (INCLUANT COVID), décès, hospitalisation, complications de grossesse, etc....*)
- **Interruption de séjour** (*maladie, décès dans la famille, sinistre important à votre domicile, etc...*)
- **Responsabilité civile** (*table cassée, matelas endommagé, plan de travail brûlé, etc....*)

En partenariat avec le Cabinet Albinet, nous vous proposons une solution adaptée à vos besoins.

Vous souhaitez souscrire à l'assurance ?

	ADAR ANNULATION ET INTERRUPTION	ADAR
Garanties	Annulation de séjour dans la limite de 15 000 euros Interruption de séjour dans la limite de 15 000€	Annulation de séjour dans la limite de 15 000 euros Interruption de séjour dans la limite de 15 000€ Responsabilité civile villégiature
Tarif	2.5% du montant de la location	3.5% du montant de la location
Souscrire	https://www.albinet.fr/fr/adar-LS10/adar-ls10-assurance-annulation-sejour/?a=641033	https://www.albinet.fr/fr/assurance-voyage/assurance-annulation-sejour/?a=641033

Ou n'hésitez pas à contacter votre interlocutrice privilégiée qui répondra à toute vos questions et vous aidera dans votre démarche :

Le Cabinet Albinet, 5 cité de trévisse - 75009 Paris

Olivia MICHEL: 01.48.01.84.57

06 10 38 13 60

Email : olivia.michel@albinet.fr